



Objet : Inscription au service de garde pour les nouveaux élèves de l'école

Chers parents,

Bienvenue à l'école Saint-Jean-de-Matha. Pour l'année scolaire 2021-2022, tous les élèves de l'école Saint-Jean-de-Matha pourront bénéficier des services offerts par le service de garde de l'école. Le service de garde est ouvert à tous les jours réguliers et pédagogiques du calendrier scolaire de 7h00 à 18h00. Cette lettre s'adresse uniquement aux nouveaux élèves inscrits à l'école pour l'année scolaire 2020-2021. Si vous désirez vous prévaloir d'un des services offerts par le service de garde de l'école, afin d'assurer votre place pour le début de l'année scolaire prochaine, vous devez dès maintenant inscrire votre enfant.

Vous trouverez, sur le site internet de l'école, sous la rubrique services ensuite à l'onglet service de garde, les formulaires d'inscriptions et la réglementation du service de garde en vigueur : <https://st-jean-de-matha.cssdm.gouv.qc.ca/services/service-de-garde/>

Pour inscrire un enfant de la maternelle choisir le formulaire de la maternelle et pour inscrire un enfant de la 1^e à la 6^e année choisir le formulaire d'inscription primaire.

Merci de compléter, signer et envoyer le formulaire d'inscription par courriel à l'adresse : clementca@csdm.qc.ca

Pour compléter l'inscription de votre enfant vous aurez besoin :

- La carte d'assurance maladie de l'enfant.
- Les coordonnées des 2 parents et les numéros d'assurances social des parents
- Les noms et coordonnées de deux personnes en cas d'urgence autre que les parents.
- La fréquentation de votre enfant au service de garde dès la rentrée scolaire à compléter.
- Les coordonnées du médecin traitant.
- Pour les enfants en garde partagée : chaque parent doit compléter et signer un formulaire d'inscription et noter la date de début de fréquentation selon sa garde.
- Inscrire toutes informations importantes concernant la santé de votre enfant.

Dates à retenir :

- Les 23, 24 et 25 août seront des journées pédagogiques au calendrier.
- La rentrée scolaire 2021-2022 sera le jeudi 26 août 2021 pour tous les élèves de l'école.
- Maternelle : la rentrée progressive pour les élèves de la maternelle se fera du 26 au 30 août.

Étant en mode télétravail, je demeure disponible pour répondre à toute question par courriel à l'adresse : clementca@csdm.qc.ca dans le courriel veuillez noter votre nom, celui de votre enfant et le numéro de téléphone pour vous rejoindre le jour.

Cordialement,

Carole Clément
Technicienne du service de garde
clementca@csdm.qc.ca

Roxane Lincourt
Directrice





Horaire de l'école 2020-2021

Maternelle	Primaire
8h15 à 10h42	8h15 à 11h40
13h00 à 15h20	13h05 à 15h30

Horaire du service de garde Journée régulière de classe

Maternelle 5 ans 7h00 à 8h15 Bloc AM 10h42 à 13h00 Diner bloc maternelle 15h20 à 18h00 Bloc PM maternelle	Primaire 1^{er} année à 6^e année 7h00 à 8h15 Bloc AM 11h40 à 13h05 Diner primaire 15h30 à 18h00 Bloc PM primaire
---	---

**L'horaire de télétravail de Carole Clément, la technicienne du service de garde est de :
8h15 à 13h15 et de 14h15 à 16h15 vous pouvez la rejoindre à : clementca@csgdm.qc.ca**

Tarification des frais de garde en vigueur pour l'année scolaire 2020-2021

Le statut régulier au tarif de 8,50\$/jour

C'est un enfant fréquentant le service de garde sur une base régulière lors des journées régulières de classe du calendrier scolaire, basée sur l'utilisation de 2 ou 3 blocs de fréquentation par jour pour un minimum de 3 journées fixes. Le parent est chargé pour toutes les journées régulières au calendrier scolaire. Les frais chargés n'incluent pas ceux des journées pédagogiques au calendrier.

Ouverture du service de garde lors des journées pédagogiques :

Tous les parents de l'école peuvent bénéficier du service de garde lors des journées pédagogiques à la seule condition d'avoir obligatoirement remplie la fiche d'inscription de celui-ci. Ces journées sont à la carte et sont chargées seulement si le parent inscrit son enfant. Une lettre d'invitation est envoyée aux parents des enfants utilisateurs de ce service. Le parent doit répondre à la date limite pour réserver la place de son enfant, si le coupon n'est pas reçu en date limite, nous considérerons que l'enfant n'est pas inscrit à ladite journée. Les frais de garde sont de 9,00\$ par jour. Les frais supplémentaires demandés couvrent les frais pour les sorties et activités, ils sont chargés au coût réel des activités et votés en réunion par les membres du CÉ de l'école. L'horaire demeure le même lors des journées pédagogiques soit de 7h00 à 18h00.

Statut sporadique : c'est un enfant fréquentant le service de garde à la période et/ou pour la période du diner seulement. Il est à noter que nous ne pouvons pas réserver de place pour les enfants sporadiques, à 24 heures d'avance, s'il reste de la place nous pouvons offrir le service.

Élève de la maternelle :

- bloc du matin 5,00\$
- bloc du midi (dineur de 10h42 à 13h00) 6,10\$
- bloc PM 6,75\$
- bloc de dépannage pour les élèves de la maternelle
- bloc de 10h42 à 11h40 : 2,50\$ la période
- bloc de 15h20 à 15h30 : 1,00\$ la période

Élève du primaire :

- bloc du matin 5,00\$
- bloc du midi (dineur de 11h40 à 13h05) 4,10\$
- bloc PM 6,75\$

Règlementation : une copie de la réglementation de 2020-2021 vous sera remis au moment de l'inscription, si une mise à jour est faite, vous serez mis au courant ultérieurement par courriel.

Repas : Il est à noter que, le parent doit fournir le repas de son enfant à tous les jours. L'utilisation du thermos est nécessaire car il n'y a pas de micro-ondes au service de garde. Le service de garde offre la possibilité aux parents d'acheter, pour les jours réguliers de classe seulement, des repas directement en ligne du traiteur le lunch à : www.lelunch.com